

Saint-Barnabé, 30 avril 2020

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra lundi le 4 mai prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Suivant les dispositions du décret numéro 222-20 du 20 mars 2020 et de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, cette séance ne sera pas ouverte au public, toutefois elle fera l'objet d'un enregistrement audio qui sera par la suite rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Malgré l'absence de réunion de travail préalablement à cette séance, nous avons préparé le projet d'ordre du jour suivant, que nous vous invitons à modifier si vous le jugez opportun.

Ordre du jour

AFFAIRES COURANTES

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum;
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020;
4. Présentation du maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2020 (monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, en vertu de la résolution numéro 162-12-97 du 1^{er} décembre 1997 – volume 27, page 201) ;
5. Présentation de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 7 avril et le 4 mai 2020 ;

FINANCES

6. Présentation et approbation des comptes;
7. Présentation pour adoption du règlement numéro 365-20 qui vise à modifier temporairement l'application des articles 15 et 16 du règlement 361-19, du 27 janvier 2020, concernant l'intérêt sur tout compte de taxes municipales passé dû ainsi que la pénalité applicable en pareil cas et pour modifier les dates d'échéance déjà fixées au 5 juin et au 4 septembre 2020 dans le cadre de la taxation émise le 3 février 2020 et de toute taxation complémentaire émise après le 1^{er} janvier 2020 ;

8. Dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport annuel concernant l'application du règlement numéro 360-19 concernant la gestion contractuelle ;

GESTION DU PERSONNEL

9. Demande adressée au secrétaire-trésorier et directeur général afin qu'il transmette un avertissement écrit au coordonnateur des travaux municipaux pour un événement survenu le 26 novembre 2019, alors qu'il aurait négligé de porter assistance à la secrétaire commis comptable au moment où cette dernière a subi un malaise et qu'elle gisait au sol de la salle de réunion de l'hôtel de ville ;
10. Appel de candidatures dans le but de procéder à l'embauche d'une personne afin de remplacer l'actuel secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité au moment de son départ à la retraite, actuellement prévu pour le 31 décembre 2020 ;
11. Participation de la secrétaire commis comptable à une activité de formation offerte par la compagnie Gestar portant sur la gestion documentaire ainsi que deux formations offertes par la compagnie PG Solutions inc. portant sur les notions de base en comptabilité et le cycle du rôle d'évaluation;

TRANSPORT

12. Prise en considération du résultat de l'appel d'offres lancé en vertu de la résolution numéro 066-04-20, du 6 avril 2020 (volume 48, page 132), concernant l'entretien des chemins en hiver à compter de la saison d'hiver 2020-2021 ;
13. Participation de la Municipalité à un achat regroupé avec les municipalités de Charette et Saint-Paulin pour la réalisation de travaux de scellement de fissures de certaines chaussées ;
14. Adoption d'une résolution pour informer le ministère des Transports de l'utilisation faite des compensations reçues dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2019;
15. Adoption d'une résolution pour établir la liste des travaux projetés dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier local pour l'année 2020 et pour autoriser les appels d'offres requis pour leur réalisation, s'il y a lieu;

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Décision du conseil municipal portant sur son intention de maintenir son choix visant à reconnaître comme prioritaire les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne à la suite de la consultation menée en vertu de la résolution numéro 067-04-20, du 6 avril 2020 (volume 48, page 134) et de procéder maintenant à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 364-20 pour décréter un emprunt d'un montant ne pouvant excéder 1 023 420 \$ pour la réalisation des travaux ;
17. Présentation pour adoption du règlement 364-20 visant à décréter un emprunt d'un montant ne pouvant excéder 1 023 420 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne ;

18. Attribution d'un mandat professionnel dans le but de procéder à la réalisation d'une évaluation environnementale de site – Phase 1, dans le cadre des travaux prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne ;
19. Réalisation, d'ici le 21 avril 2021, d'une étude de vulnérabilité des sources d'alimentation en eau potable de la municipalité dans le but de respecter les articles 68 et 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r. 35.2) ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

20. Regroupement des offices municipaux des municipalités de Charette, de la Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, de la Paroisse de Saint-Barnabé et Saint-Paulin ;

URBANISME ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

21. Présentation d'un avis de motion et du projet de règlement numéro 363-20 constituant la cinquième modification au règlement de zonage 277-06, dans le but de permettre la garde de poules à des fins récréatives à l'intérieur du périmètre urbain;
22. Adoption du premier projet de règlement numéro 363-20 constituant la cinquième modification au règlement de zonage 277-06 dans le but de permettre la garde de poules à des fins récréatives à l'intérieur du périmètre urbain;
23. Adoption d'une résolution pour fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation relative à l'adoption du règlement numéro 363-20;
24. Adoption d'une résolution ayant pour but d'autoriser une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 277-06 (déjà modifié par les règlements 293-09, 321-12, 330,14 et 340,16), ayant pour effet de permettre la construction d'un garage pour l'entreposage de machinerie occupant une surface au sol de 371,6 mètres carrés alors que le règlement prévoit une surface maximale de 83,6 mètres carrés sur l'immeuble situé au 80, rue Bellerive à Saint-Barnabé, sur le lot numéro 2 939 352 du cadastre du Québec, appartenant à monsieur Louis Boucher;
25. Demande adressée au technicien à l'aménagement et à l'urbanisme de la municipalité afin qu'il transmette un avis à tous les propriétaires d'immeubles dont le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence ne respecte pas les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2.r.22) et ce, dans le but de les enjoindre à réaliser les travaux nécessaires à la régularisation de leur situation ;
26. Demande adressée au technicien à l'aménagement et à l'urbanisme de la municipalité afin qu'il transmette un avis à tous les propriétaires ou occupants d'immeubles qui ne respectent pas les dispositions de l'article 45 du règlement de zonage numéro 277-06 concernant l'aménagement des espaces libres sur leur terrain ainsi que l'article 20 du règlement de construction numéro 279-06 concernant les constructions et bâtiments non sécuritaires;

LOISIRS ET CULTURE

27. Décision du conseil municipal à l'effet de maintenir ou non la tenue du camp de jour estival en raison de la pandémie attribuable au coronavirus COVID 19 qui sévit actuellement ;

AUTRES SUJETS

28. Sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil :
 - a)
 - b)
 - c)
29. Questions diverses;
30. Période de questions;
31. Ajournement de la séance au lundi 11 mai 2020, 19 h 30.

Denis Gélinas
Secrétaire-trésorier

2020-04-30